

Concrètement, la médiation
scolaire de la Fédération Wallonie-
Bruxelles est gratuite et
indépendante des écoles.

Le médiateur ou la médiatrice
vous proposera une première
rencontre pour envisager les
étapes de la médiation.



Plus d'infos:
www.enseignement.be/mediation

N° Vert « Écoute École» 0800/95 580

Contactez-nous :

Service intégré d'assistance
aux écoles

Introduisez une demande via
notre formulaire sur :

www.enseignement.be/mediation

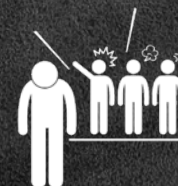
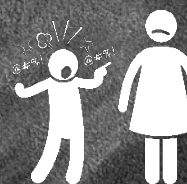


Fédération Wallonie-Bruxelles/Ministère
www.fw-b.be
02/413 3000 (les jours ouvrables de 8h30 à 17h)

Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Service intégré d'assistance aux écoles
Rue Adolphe Lavallée 1 – 1080 Bruxelles
www.enseignement.be
Janvier 202

Éditeur responsable : Fabrice Aerts-Bancken
Administrateur général a.i.
Avenue du Port, 16 – 1080 Bruxelles

La médiation scolaire



**Relations entre les élèves et
l'école, les familles et l'école**

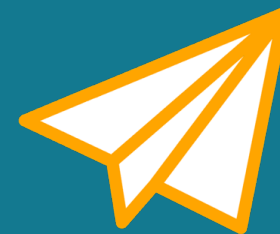
Élèves,
enseignants,
enseignantes,
parents, directions,
éducateurs,
éducatrices,
services externes ...



« Je m'exprime librement »

« Je ne suis pas jugé »

« J'ai le choix de participer
et d'arrêter »



Vous vivez une situation
de conflit, d'impasse, de
difficultés relationnelles ?

Conflit



**Et pourquoi
pas la
médiation ?**

La médiation propose
un espace de dialogue
pour envisager
une nouvelle façon
d'aborder les relations
et permet l'expression,
la rencontre,
l'échange de points
de vue, l'exploration
de nouvelles pistes.



Neutralité

Écoute

Bienveillance

Processus volontaire

Position de tiers

Secret professionnel